

Un projet de réforme du régime Catnat est en attente. Lancé par une mission d'inspection générale interministérielle en 2005 suite à la sécheresse de 2003, un projet de loi a finalement été déposé par le gouvernement au Sénat en 2011-2012, **document du Sénat n°491** enregistré à la Présidence du Sénat le 3 avril 2012, 146 p., présenté par François Baroin Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, au nom de François Fillon Premier Ministre. Ce projet a fait suite aux événements catastrophiques meurtriers survenus en 2010. Il est présenté avec l'objectif de remédier à deux faiblesses principales du régime :

- **un cadre juridique imprécis, dommageable à la transparence et à l'équité du traitement des citoyens et des territoires;**
- **des mécanismes d'incitation insuffisants.**

Avant de tirer une conclusion, consultons les **ORGANISMES d'INFORMATION, d'APPUI et de SERVICES.**

Depuis 2000, les assureurs, les sociétés et les entreprises mutuelles, se sont regroupés dans la **MISSION RISQUES NATURELS (MRN)** qui est une structure associative dont l'objet est de contribuer à une meilleure connaissance des risques naturels et à l'organisation technique des politiques de prévention. Elle agit en interface technique entre la profession de l'assurance et les parties prenantes de la gestion des risques naturels : services de l'Etat et des Collectivités, Associations et Réseaux de recherche, Structures étrangères etc...

La MRN réalise aussi des études pour la profession : analyse et modélisation des risques naturels, retour d'expérience sur les grands événements, évaluation des dispositifs publics de prévention. La MRN répond aux attentes des sociétés d'assurance par la mise à disposition d'outils d'intérêt général professionnels tel que son Système d'Information Géographique (SIG) MRN d'aide à l'analyse de l'exposition d'un site industriel à divers risques naturels..., et dont l'accès est réservé aux sociétés d'assurance, membres de l'association.

Suite aux événements catastrophiques de 2010, un consensus des acteurs à haut niveau politique s'est dégagé pour mettre en place l'**Observatoire National des Risques Naturels (ONRN)**, selon une convention de partenariat signée en 2012 et renouvelée le 1er juillet 2014 entre l'Etat, la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR), le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE), la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) et la MRN. L'Association des Maires de France (AMF) est impliquée dans la gouvernance de l'ONRN et ses premiers partenaires territoriaux sont l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme